Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 034-213400575-20250630-DEL2025_06_15-DE

Castelnau le-lez

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025

N° 2025/06-15

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE CASTELNAU-LE-LEZ - PRESENTATION PROGRAMME

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI TRENTE JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.
Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.
Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE et Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :
Clara BIANCO représentée par Marion COLIN
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER
Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE

ABSENT EXCUSE :
Stéphanie DEVEZE DELAUNAY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 034-213400575-20250630-DEL2025_06_15-DE

Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025

N° 2025/06-15

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE CASTELNAU-LE-LEZ - PRESENTATION PROGRAMME

Madame Sylvie ROS-ROUART, Adjointe déléguée à la culture et à l'égalité Femmes/Hommes, expose :

La Maison des Jeunes et de la Culture de Castelnau-le-Lez (ACJCLS), forte de ses 53 ans d'existence, constitue un pilier historique, éducatif, culturel et social de la commune. Son ancrage territorial, sa notoriété régionale et la richesse de ses activités font de cette structure un acteur incontournable du lien social, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Avec plus de 3 500 adhérents, un réseau de 100 intervenants professionnels, 80 bénévoles actifs et une programmation continue sur plus de 40 semaines par an, la MJC accueille chaque semaine 528 heures de cours dans des domaines aussi variés que la musique, les arts plastiques, le sport, le théâtre ou encore l'astronomie. Elle s'appuie sur un budget annuel de 1 175 000 €, dont 77 % sont consacrés aux salaires

La MJC de Castelnau-le-Lez, implantée au Centre André Malraux et aux Arcades, regroupe de nombreux pôles d'activités (culture, sport, évènementiel et loisirs). Confrontés à la fréquentation de ses 3500 adhérents et sollicitée par la ville afin de faire un état des lieux de ses désidératas, les organes dirigeants de la MJC ont travaillé un projet qui s'inscrit dans une logique de modernisation de ces équipements et d'agrandissement de certains espaces, afin de mieux répondre à la fréquentation croissante et aux besoins spécifiques identifiés. Ce projet exprime ainsi notamment le souhait d'intégrer l'espace musculation fitness des Arcades au Centre André Malraux.

Le périmètre d'intervention souhaité concerne : la rénovation des espaces existants du Centre André Malraux, l'agrandissement des salles les plus sollicitées (musique, arts plastiques, danse, salle de spectacle), l'amélioration de l'accessibilité (PMR, signalétique, sanitaires), l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments et la création de nouveaux espaces polyvalents modulables.

Les objectifs fonctionnels présentés sont les suivants : favoriser la modularité des salles pour une polyvalence maximale, intégrer les exigences acoustiques pour les activités (musicales, théâtrales et de danses percussives), garantir une bonne isolation thermique et phonique, conserver la salle d'exposition comme espace vivant de passage au cœur du bâtiment, conserver la salle de spectacle avec ses loges attenantes aux halls d'expositions, multiplier pour chaque salle des espaces de rangements attenants, conserver des possibilités d'accès extérieur / intérieur multiples pour favoriser l'indépendance de fonctionnement, favoriser le lien intérieur / extérieur pour déployer des propositions pédagogiques diversifiées et sécuriser locaux et abords (lumières, vidéo, …)

Le programme de travaux devra permettre le maintien des activités pédagogiques et culturelles durant les phases de travaux, respecter les normes applicables aux ERP (Établissement Recevant du Public), déployer des modalités d'accessibilités sécurisés : parkings, vélos et intégrer des espaces mutualisables pratiques (informatique, bureautique, espaces d'attentes et de convivialités).

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 034-213400575-20250630-DEL2025_06_15-DE

Aujourd'hui le centre André Malraux développe 1394 m2 bâtis auxquels s'ajoutent les patios, les garages et le parking, sur une parcelle de 3726m2. Les activités réalisées aux Arcades utilisent 670m2 bâtis.

Le projet de programme présenté par les organes dirigeants de la MJC nécessite, selon leurs calculs (qui n'intègrent pas les distributions, les garages et les locaux techniques) 3590 m2, soit 2,57 fois la superficie actuelle du centre André Malraux et près de 58% de plus que les superficies utilisées à ce jour sur le centre et les arcades.

Par ailleurs est exprimée la volonté d'obtenir 90 places de parking supplémentaires et de concentrer toutes les activités sur un même site.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal :

- De prendre en compte le projet de programme présenté par la MJC
- De faire étudier la faisabilité de ce programme en priorité sur le site actuel du centre André Malraux, puis, en cas d'impossibilité, sur le site actuel augmenté du foncier de la piscine Caron ainsi que sur un autre site communal à rechercher.
- De décider le principe de la création d'un comité de pilotage comprenant trois élus municipaux, un représentant du conseil des sages (désigné par le conseil dans sa réunion du 13 juin 2025) et trois représentants désignés par la MJC.
- D'élire les trois représentants du conseil municipal au comité de pilotage
- De dire que les crédits nécessaires pour les études de faisabilité sont inscrits au budget 2025 de la commune
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de ces décisions

Composition du comité de pilotage :
Plusieurs candidatures ayant été enregistrées, il est procédé à un vote à bulletin secret.
Mrs Jérôme AZUARA et Frédéric FAIVRE sont désignés en qualités de scrutateurs.

A l'issue du vote, 32 bulletins ont été comptabilisés et ont été déclarés élus pour représenter le conseil municipal au comité de pilotage Mr Gérard SIGAUD et Mme Sylvie ROS ROUART (suppléants Mme Nathalie LEVY et Mr Laurent PRADIER) et Mme Carine BARBIER (suppléante Mme Cécile NEGRIER)

Amendement présenté par Madame Carine BARBIER :

« Le comité de pilotage pourra inviter à ses réunions des usagers et techniciens. »

Le conseil est invité à délibérer sur la proposition d'amendement de Madame Carine BARBIER
La proposition d'amendement est rejetée
Pour : 12 (François BROTHIER, Jean KOECHLIN, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE.**)**
Abstention : 0
Contre : 22 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN,

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 034-213400575-20250630-DEL2025_06_15-DE

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.**)**

Amendement présenté par Monsieur Richard CORVAISIER :

« Un compte-rendu sera présenté en Conseil Municipal dès que le comité de pilotage se sera réuni. »

Le conseil est invité à délibérer sur la proposition d'amendement de Monsieur Richard CORVAISIER
La proposition d'amendement est adoptée
Pour : 33 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE**)**
Abstention : 0
Contre : 1 (Muriel SARRADIN**)**

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la délibération initiale

La proposition est adoptée à l'unanimité
Pour : 33 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER, Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE**)**
Abstention : 1 (Richard CORVAISIER**)**
Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 30 JUIN 2025
LE MAIRE
Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Frédéric LAFFORGUE
Monsieur le Maire
4 juil. 2025